

# Echappée Jurassienne Pédestre - Étape 3 : Arc et Senans - Salins les Bains



Val d'Amour



Grande Saline de Salins-les-Bains (© Jura Tourisme)



## Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 6 h

Longueur : 22.3 km

Dénivelé positif : 526 m

Difficulté : Moyen

Type : Itinérance

Thèmes : Histoire et patrimoine,  
Naturel

# Itinéraire

**Départ** : Saline Royale d'Arc-et-Senans

**Arrivée** : Grande Saline de Salins-les-Bains

**Balisage** :  GR® (Grandes Randonnées)

**Communes** : 1. Cramans

2. Champagne-sur-Loue

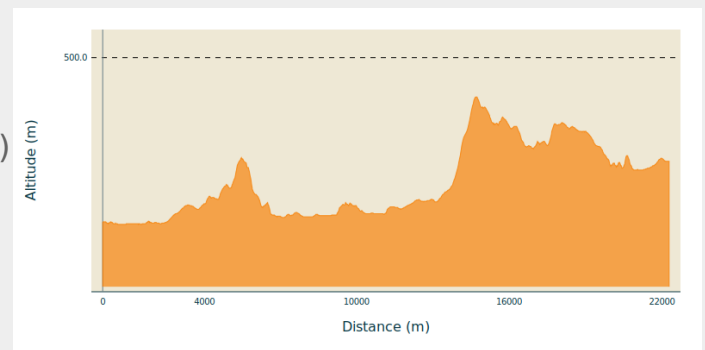
3. Port-Lesney

4. La Chapelle-sur-Furieuse

5. Saint-Thiébaud

6. Salins-les-Bains

## Profil altimétrique



Altitude min 233 m Altitude max 439 m

Entre les Salines d'Arc-et-Senans et Salins-les-Bains, toutes deux inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un lien fort s'est tissé, matérialisé par le chemin des gabelous (nom de la milice qui protégeait le sel), que les randonneurs suivront sur près de 30 km.

A la grande époque du sel en Bourgogne Franche-Comté, il fallait aller puiser la saumure (eau fortement salée) à plusieurs centaines de mètres de profondeur. C'était le rôle de la Grande Saline de Salins-les-Bains.

Une fois extraite, la saumure était transportée, par un saumoduc en bois qui empruntait le tracé de l'Echappée Jurassienne actuelle, jusqu'à la Saline Royale d'Arc-et-Senans. Là, elle était chauffée, grâce au bois de la forêt de Chaux pour en extraire le précieux or blanc : Le sel !

Sur cette étape, riche en histoire, les randonneurs découvriront également la rivière de la Loue et ses méandres bucoliques traversant de nombreux petits villages pittoresques.

# Sur votre route...



# Toutes les informations pratiques



## Comment venir ?

### Transports

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun débris, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## Lieux de renseignement

### Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

[sejour@jura-tourism.com](mailto:sejour@jura-tourism.com)

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

